

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 2016-1076 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm Décision Inserm n°2020-008, créant l'unité de Service 042 et nommant Madame Anne DRUILHE Directrice ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu la décision CNRS UAR2015 ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décident :

Article 1 : L'Unité de Service 042 intitulée « BISCEm: Biologie Intégrative Santé Chimie Environnement » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 2 : Le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm, du CHU de Limoges et de l'Université de Limoge, comme partenaire de l'Unité au sens de l'article 19 du décret 83-975, modifié.

Article 3 : Madame Stéphanie DURAND-PANTEIX est nommée Directrice de cette Unité jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 4 : La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2022.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA
RECHERCHE MEDICALE**



LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LIMOGES